

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/696 du 15/12/79
/MJT-DGTFPT.DFP.22022/18

Portant intégration et nomination de Monsieur
OMBANI Alexis dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des services Techniques (Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT?

/ISAS :

D.B.

D.C.F.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des ca-
dres de la catégorie AI des services Techniques ;
(/u le décret n° 62-130 /MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des catégories A 1 ;
(/u le décret n° 63-81 du 26-3-1963 fixant les conditions dans lesquelles
sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires sta-
giaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point
de vue de la solde des cadres réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ; et remplaçant
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions
du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements individuels des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79-155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 0846/DAAF du 21.8.1979 du Directeur des Affaires Ad-
ministratives et Financières Transmettent le dossier constitué par l'intéressé.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur OMBANI Alexis, né le 15 Juin 1954 à l'hôpital de Djambala, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome (Spécialité Phytotechnie), obtenu à l'Institut National Agronomique (Algerie) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale

ARTICLE 3 : Le Présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publiée au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT. BRAZZAVILLE, Le 15 DECEMBRE 1979

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE RURALE

Jean ITADI

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

LE MINISTRE DES FINANCES

Victor TAMBA-TAMBA

Henri LOPESS

AMPLIATIONS :

JORPC	3
DCFP.DFP.	3
DCI/BST	2
DF	2
DCF	1
MINI. MER	1
SERVICE	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2